

Motion écotaxes

Le conseil municipal demande au gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur les marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est sur la base du code des collectivités territoriales établi par l'article 72 alinéa 4 de mars 2003.

Complément au règlement de la salle des fêtes

Le conseil municipal ajoute à l'unanimité les conditions suivantes pour la location de la salle des fêtes :

Un forfait de 70 € sera appliqué dans le cas où les extérieurs seront sales (détritus, etc...)

Le forfait ménage reste inchangé soit 75 € pour une salle rendue sale

La salle des fêtes n'est pas un dortoir, il est formellement interdit d'y dormir

La musique devra être baissée au minima à partir de 22 h (égard à la locataire du dessus).

Ajustement provision pour dépréciation des créances douteuses :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de provisionner 15 % sur les différents budgets.

Pose d'une citerne incendie :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis présenté par la société Nitting pour la somme de 30 790.13 € TTC.

Devis broyeur à branche :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le devis présenté par les établissements Colin pour la somme de 4000 € après ristourne de 608 € le prix de départ étant de 4 608 € ttc.

Séance levée à 22 h 08

Le Maire, Joël MATHIEU

